



Mercredi 14.04.10 | 43e année | No 9

Hebdomadaire officiel d'information | Rédaction: Chancellerie communale, Hôtel communal, CH-2001 Neuchâtel | www.neuchatelville.ch | bulletinofficiel@ne.ch | T 032 717 77 09 | F 032 717 77 10

L'édito



« Pauvreté et environnement, un même combat ! »

C'est sous ce slogan que le Centre Ecologique Albert Schweizer (www.ceas.ch) célèbre en 2010 ses trente ans d'activités avec ses nombreux partenaires, dont la Ville de Neuchâtel.

Se servir de l'écologie comme moyen de développement pour les plus vulnérables de ce monde, voici le défi que se sont lancés il y a trente ans les trois fondateurs de cette ONG internationale basée dans notre ville. Ces trois humanistes ont su voir le lien indissociable entre protection de l'environnement et lutte durable contre la pauvreté.

« L'exemple n'est pas le meilleur moyen de convaincre les autres, c'est le seul ». Cette pensée d'Albert Schweizer possède une profonde sagesse.

Dans un monde incertain, face au pessimisme et au fatalisme, seules des actions concrètes sont susceptibles d'ouvrir un chemin d'espoir pour le futur et de redonner du courage à celles et ceux qui l'auraient perdu.

Face à la pauvreté et à la dégradation de notre environnement, il est nécessaire d'éveiller notre conscience humaine et d'exercer notre citoyenneté du monde.

L'action du Centre Ecologique Albert Schweizer est un puissant encouragement à relever le défi d'un monde plus juste. Merci.

Olivier Arni

Directeur de l'environnement, des transports et du développement durable



Le bâtiment de la microtechnique « Microcity » sera implanté sur le site de la Maladière. • Photomontage: sp

L'Etat finance seul Microcity

Le Conseil d'Etat a renoncé à un financement privé pour réaliser le bâtiment de la microtechnique sur le site de la Maladière. Il demandera au Grand Conseil un crédit de 71,4 millions de francs. La comparaison entre un financement étatique direct et la meilleure offre privée montre que la solution du privé coûte au minimum huit millions de francs de plus qu'un financement conventionnel.

L'objectif de l'EPFL est de développer l'Institut de la microtechnique de l'Université (IMT) à Neuchâtel en implantant 12 chaires. L'antenne neuchâteloise de l'EPFL se développera dans le domaine des « green technologies ». Les

travaux de construction du nouveau bâtiment « Microcity » commenceront en septembre prochain pour se terminer en octobre 2012.

Financement conventionnel

L'Etat a finalement opté pour un financement public pour ce projet car il souhaite maîtriser le déroulement des opérations. L'option d'un financement privé sous forme de leasing immobilier ne lui aurait pas permis d'être propriétaire tout en reléguant au simple rôle de maître d'ouvrage délégué. Le Grand Conseil se prononcera donc sur une demande de crédit de 71,4 millions de francs nécessaires à la réalisation du bâtiment de la microtechnique.

La BCN rembourse

Les besoins sont estimés à 8 millions pour 2010, 34,025 millions en 2011 et 29,375 millions en 2012. Pour 2010, les 8 millions seront financés via une nouvelle réserve d'investissements pour des projets de redéploiement économique. Pour 2011, la Banque cantonale procédera à un remboursement partiel de 25 millions de francs du capital de dotation, qui passera ainsi de 125 à 100 millions. Parallèlement, l'Etat bénéficiera d'une plus-value à hauteur de 25 millions également. Il encaissera ainsi 50 millions avec un bénéfice de 25 millions. Pour 2012, des économies devront être effectuées dans d'autres domaines. (ak)



3 Une exposition sur les machines de Léonard de Vinci est à découvrir au Muséum jusqu'au 1^{er} août.



4 Festi'neuch organise le 22 avril une soirée spéciale et gratuite au péristyle pour célébrer les 10 ans du festival.

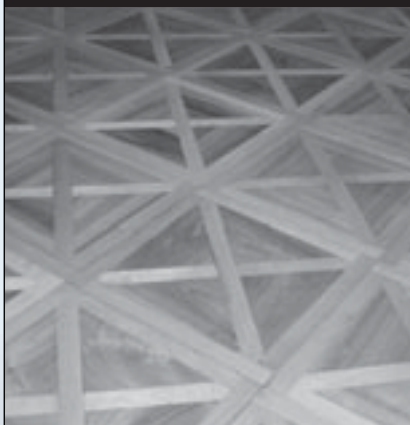


5 Le CAN présente « Abstract Protest », l'un des quarante projets retenus pour les festivités du Millénaire.

Les métiers du bâtiment

Falk Frères SA

«Parquets - Tapis - PVC»



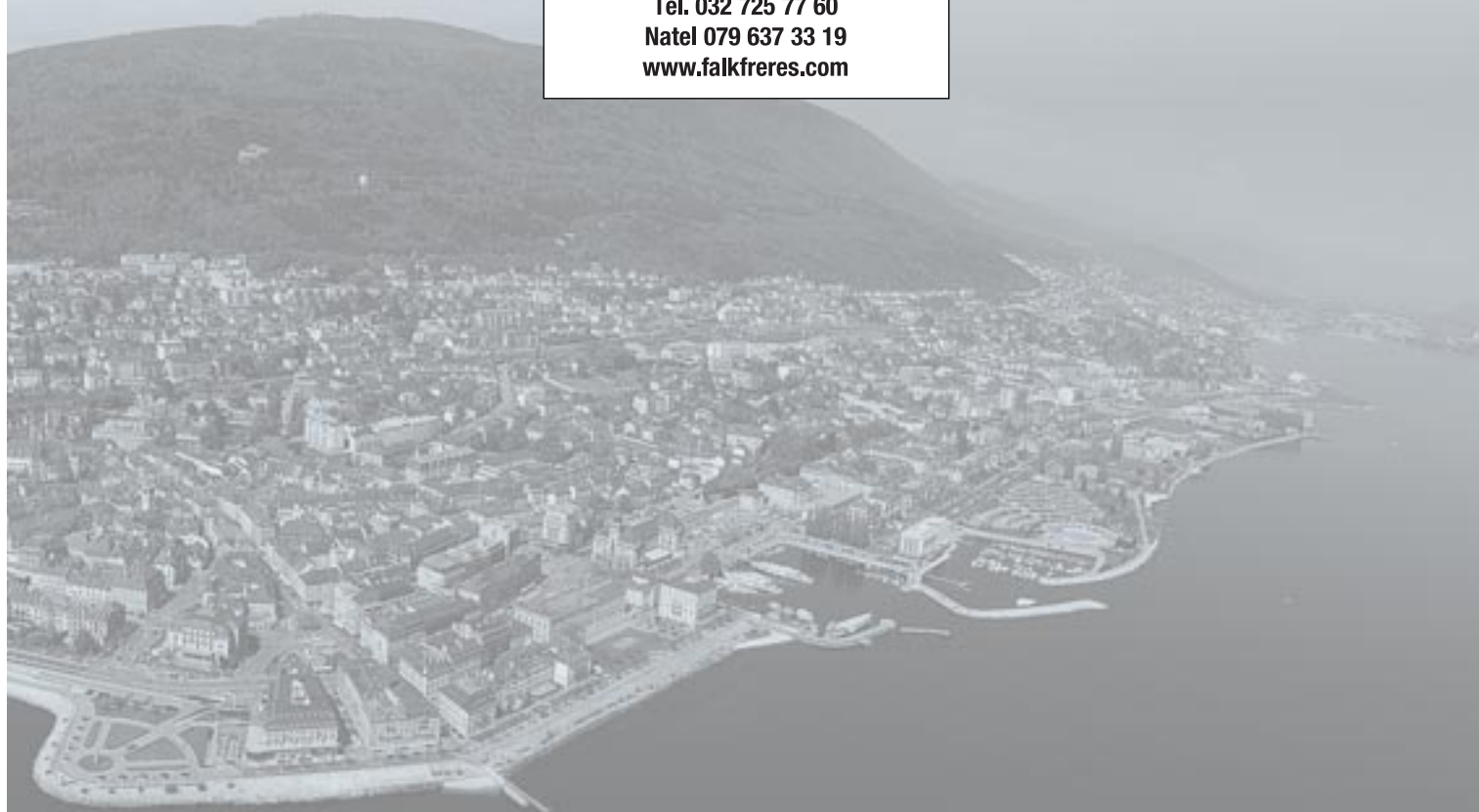
Réparation - Ponçage

Sablons 35 - 2000 Neuchâtel

Tél. 032 725 77 60

Natel 079 637 33 19

www.falkfreres.com



Dans ce numéro

Lifting

Le Conseil général se prononcera lundi sur un rapport de l'exécutif concernant une demande de crédit de 1,5 million de francs pour l'assainissement des immeubles de la rue de la Collégiale 2, 4, 6, 8 et 10 et de la rue du Château 18 et 20.

Page 8

Patrimoine de la cité

La Ville présente deux programmes d'intervention pour l'entretien du patrimoine communal. Le premier concerne l'entretien du domaine public et le second porte sur le réseau d'eau. Le Conseil général sera appelé à se prononcer dans ce cadre sur deux demandes de crédits importantes.

Page 9

Vieux-Châtel

Dans l'état actuel de la situation, le Conseil communal abandonne son projet initial de construction d'immeuble à la rue Edmond-de-Reynier. Il réaffirme toutefois sa volonté de densifier ce quartier et d'y voir se construire un immeuble.

Page 10



Stationner bon marché

Pierre Hobi, adjutant à la police de la Ville, présente les différents objectifs de la troisième étape du plan de stationnement. La récente mise en place des parkings payants s'est déroulée dans de bonnes conditions. Neuchâtel reste une ville bon marché en matière de stationnement.

Page 16

Le Muséum d'histoire naturelle accueille une exposition sur les machines de Léonard de Vinci



Léonard de Vinci a aussi travaillé pour l'industrie de guerre comme en témoigne ce projet de bateau à faucille surnommé « scorpion ». • Photo: Alain Germond

Un génie inspiré par la nature

A priori rien ne destinait le Muséum d'histoire naturelle (MHN) à recevoir une exposition sur les machines de Léonard de Vinci, et pourtant... Il existe un lien étroit entre les inventions de ce génie et la nature. Cette dernière constituait une véritable source d'inspiration pour Léonard de Vinci. Produite par Collezione Niccolai Firenze et Giorgio Keller, la nouvelle exposition du Muséum est à découvrir jusqu'au 1er août. Pas moins de cinquante maquettes et autant de croquis attendent les visiteurs qui auront l'occasion de découvrir l'imagination débordante de Léonard de Vinci.

Né en 1452 en Toscane, Léonard sera placé en apprentissage en 1469 dans un des plus prestigieux ateliers d'art de la Renaissance à Florence. Il peindra bon nombre de tableaux, dont l'incontournable «Portrait de Mona Lisa del Giocondo», plus connu sous le nom de la «Joconde». Outre la peinture, Léonard dessinera un nombre incalculable de croquis représentant des inventions apparemment farfelues telles que la machine volante à pédales ou la vis aérienne. En 1502, il devient architecte et ingénieur de César Borgia, fils du Pape Alexandre VI. Quinze ans

plus tard, Léonard se rend en France avec sa «Joconde» sur invitation de François I^{er}. Le 2 mai 1519, il décède près d'Amboise, dans le département d'Indre-et-Loire.

Intérêt marqué pour la nature

Léonard de Vinci s'intéressait beaucoup à la nature et à ses phénomènes. Il a notamment étudié les crânes ainsi que l'anatomie du corps humain. Ses inventions s'inspiraient de phénomènes naturels. Ce véritable génie a entre autres observé les oiseaux, s'intéressant plus particulièrement à leur faculté de voler. Il s'est également livré à différents travaux scientifiques dans les domaines de la géologie et de l'hydrographie. Dans ce cadre, il a effectué des relevés dans des vallées et des lacs de Lombardie. Il avait également établi un projet d'assèchement des marais Pontins. Durant la fin de sa vie, il a étudié un projet de canal, en France. L'imagination débordante de cet artiste et savant se nourrissait de la nature, qui constituait une véritable source d'inspiration.

Une exposition interactive

Composée d'une cinquantaine de maquettes, l'exposition du MHN se

veut interactive. Aussi bien artiste que scientifique, Léonard de Vinci s'est également investi dans le domaine de l'armement. Plusieurs machines de guerre qu'il a imaginées sont exposées dont un bateau à faucille (photo). Malgré le fait que la majorité de ses inventions ne fonctionnaient pas, Léonard répondait aux besoins de l'industrie de son époque. Sa démarche était avant tout pratique et basée sur l'observation du quotidien. L'exposition des machines de Léonard de Vinci propose aux visiteurs plusieurs dispositifs interactifs leur permettant de découvrir activement une facette encore méconnue de ce génie.

Particularité neuchâteloise

Plusieurs clans d'œil naturalistes, tirés des collections du MHN, viennent ponctuer cette exposition. La nature offre une multitude de matériaux, de structures, de mécanismes et de systèmes d'organisation pouvant inspirer les inventions humaines. Le fait de la prendre comme modèle pour créer porte le nom de «bionique». La bionique est une science qui permet de décrire la démarche de Léonard de Vinci ainsi que de nombreuses recherches actuelles. (ak)



Pour sa 10^e édition, Festi'neuch organise plusieurs événements spéciaux destinés aux Neuchâtelois

Festi'neuch fête ses 10 ans

La Commission des 10 ans de Festi'neuch organise une soirée spéciale le jeudi 22 avril au péristyle de l'Hôtel de Ville. Ouvert à tous, cet événement permettra de retracer l'histoire du festival. A cette occasion, plusieurs activités seront proposées dans le but de remercier le fidèle public de Festi'neuch ainsi que tous ceux qui se sont impliqués de près ou de loin dans cette manifestation. Film, exposition photographique et concours sont au programme de cette soirée 100% artistique.

Composée de huit personnes, la Commission des 10 ans de Festi'neuch a pour but de mettre en valeur le festival. Cette commission doit également permettre de donner une nouvelle visibilité à la manifestation. La soirée du 22 avril permettra de revenir sur les moments forts de dix ans de festival avec la volonté de le faire perdurer sur les dix prochaines années.

Activités artistiques

« Cette soirée est prévue dans le but de mettre en valeur le travail des bénévoles et des artistes », indique Géraldine Jullierat, présidente de la Commission des 10 ans. Le public aura l'occasion de découvrir une exposition photographique de Guillaume Perret retraçant 10 ans de Festi'neuch. Un film portant sur le



Les Rambling Wheels joueront le 4 juin sous le chapiteau de Festi'neuch.

même thème sera également projeté sur les murs du péristyle. « Pour le plaisir des oreilles, le groupe neuchâtelois Guilty donnera deux concerts de 45 minutes », se réjouit Géraldine Jullierat. Durant la soirée, les visiteurs pourront manger des grillades ou des spécialités indiennes, selon leurs préférences. Un concours sera également organisé sur place. Les gagnants repartiront avec des entrées pour le Festi'club. Le club de parrainage du festival fêtera ses 5 ans. Le public aura aussi la

possibilité d'acheter des billets pour Festi'neuch.

Un objet des 10 ans

Pour marquer les 10 ans de Festi'neuch, la Commission voulait créer un objet particulier. Pour ce faire, elle a contacté l'artiste neuchâtelois Mandril. Ce dernier a créé un t-shirt spécial 10 ans. Limité à 200 exemplaires, ce t-shirt sera disponible le jeudi 22 avril. « Mandril sera au péristyle pour dédicacer les t-shirts », com-

mente Olivier Richard, membre de la commission. Le dessin a séduit la Commission qui a décidé d'en faire une grande toile, également disponible en édition limitée. Les toiles seront signées et numérotées sur le moment par l'artiste neuchâtelois. Les exemplaires restants – pour autant qu'il y en ait – seront mis en vente à la boutique de Festi'neuch.

Illumination du site du festival

Outre la soirée du 22 avril, la Commission des 10 ans de Festi'neuch prévoit également d'illuminer le site du festival à l'occasion des soirées d'ouverture et de clôture. « Nous avons prévu des feux d'artifice pour le jeudi soir », explique Olivier Richard. Quant à la soirée de clôture, elle devrait se terminer en beauté par une illumination sous le chapiteau. L'inscription « 10 ans » devrait scintiller pour fermer la 10^e édition du festival. Programme complet et prélocactions sur www.festineuch.ch (ak)

Soirée des 10 ans de Festi'neuch : 22 avril, péristyle de l'Hôtel de Ville. Entrée libre.



Agenda culturel

Galleries et musées

Bibliothèque Publique et Universitaire (place Numa-Droz 3), exposition permanente « Jean-Jacques Rousseau dans la Principauté de Neuchâtel ». Ouvert me et sa de 14h à 17h ou sur demande préalable.

Musée d'art et d'histoire (esplanade Léopold-Robert 1), exposition permanente « La nature dans tous ses états ». Dès le 30 janvier, legs Yvan et Hélène Amez-Droz. Ouvert ma-di de 11 à 18 heures. Entrée libre le mercredi.

Jusqu'au 16 mai, exposition « Revenez chères images », René Myrha, peintre et Rose-Marie Pagnard, écrivain.

Mardi 20 avril à 12h15, mardi du musée : « Peinture alpestre entre rêve et



réalité ». Parcours guidé par Nicole Quellet Soguel.

Judi 22 avril à 20 heures, visite commentée de l'exposition « Revenez chère images ». René Myrha, peintre, en confrontation avec Rose-Marie Pagnard, écrivain, par Philippe Büttner, curateur de la fondation Beyeler à Riehen et co-auteur du catalogue, en présence de René Myrha.

Galleries de l'histoire (av. DuPeyrou 7), exposition permanente des maquettes historiques. Exposition de photographies : « Une ville en mouvement ». Ouvert me et di de 13 à 17 heures ou sur rendez-vous. Entrée libre, sauf mardis du musée et expos temporaires.

Musée d'ethnographie (rue St-Nicolas 2-4), jusqu'au 16 mai, exposition « Helvetia Park ». Ouvert ma-di de 10 à 17 heures. Entrée libre le mercredi.

Muséum d'histoire naturelle (rue des Terreaux 14), jusqu'au 1^{er} août, exposi-

tion « Les machines de Léonard de Vinci ». Ouvert ma-di de 10 à 18 heures. Entrée libre le mercredi. **Centre d'art Neuchâtel** (rue des Moulins 37), du 17 avril au 30 mai, exposition Peter Regli : « Amerigo Vespucci & Le Big Dipper ». Ouvert me-di de 14 à 18 heures, je de 14 à 20 heures. Vernissage, vendredi 16 avril dès 18h30.

Centre Dürrenmatt (Pertuis-du-Sault 74), jusqu'au 16 mai, exposition « Dürrenmatt caricaturiste : nouvelles acquisitions ». Ouvert me-di de 11 à 17 heures. www.cdn.ch

Galerie des Amis des Arts (espl. L.-Robert 1a), jusqu'au 25 avril, exposition Jacques Minala, peinture. Ouvert ma-ve de 14 à 18 heures, sa-di de 10 à 12 heures et de 14 à 17 heures.

Galerie Ditesheim (rue du Château 8), jusqu'au 9 mai, exposition Francis Besson, photographies.

Ouvert ma-ve de 14 heures à 18h30, sa de 10 à 12 heures et de 14 à 17 heures, di de 15 à 18 heures.

Concerts

Théâtre du Passage, mercredi 21 avril de 12h30 à 13h15, midi-musique « Goethe et la musique », en écho au *Faust* de Ch. Gounod. Œuvres de Schumann, par le chœur et les solistes de la HEM de Genève, site de Neuchâtel, direction Nicolas Farine. Réservations : billetterie tél. 032 717 79 07 ou restaurant : 032 717 82 24.

Conférences

Salle des pasteurs (rue de la Collégiale 3), lundi 19 avril à 20 heures, conférence sur le thème « Transitions et justice en Bulgarie », par le professeur Christian Giordano.

L'actualité culturelle

Laurent Korcia fait son cinéma



Dans le cadre des «Grands interprètes», le violoniste classique français Laurent Korcia, accompagné par Romain Descharmes au piano, Vincent Peirani à l'accordéon et le Quatuor Turner donnera un concert mercredi 21 avril au Temple du Bas. Le musicien interprétera une vingtaine

de musiques de longs-métrages connus, qu'il a parfois adaptées ou transposées, dont: *Cinéma Paradiso*, *Les valseuses*, *Mission impossible*, *La liste de Schindler...*

Soliste de l'année aux Victoires de la musique et Chevalier des Arts et Lettres, Laurent Korcia a joué en soliste sous la direction des plus grands chefs. **Temple du Bas, mercredi 21 avril à 20 heures. Réservations: Théâtre du Passage, tél. 032 717 79 07. Master class pour les étudiants de la Haute Ecole de Musique de Neuchâtel mardi 20 avril à l'Auditorium de l'HEM de 10 à 12 heures et de 14 à 16 heures (entrée libre).**

Fête des musiques militaires

La fête cantonale des quatre musiques militaires neuchâteloises se déroulera les 23 et 24 avril. Les festivités marquant le 150^e anniversaire de la Musique militaire de Neuchâtel et les

20 ans de l'Association musicale de Neuchâtel et St-Blaise auront lieu quant à elles les 11 et 12 juin.

Samedi 24 avril dès 14 heures, les musiques militaires de Colombier, Le Locle, La Chau-de-Fonds et Neuchâtel avec leurs groupes de jeunes musiciens et le Brass Band «La Stéphanie» de Sembrancher (VS), défilent dans la zone piétonne de Neuchâtel. La partie officielle se déroulera à 16 heures sur la place du Marché.

Dès 18h30, un concert d'ensembles de jeunes musiciens aura lieu à la Salle Espace Perrier à Marin suivi à 20h30 du concert de gala du Brass Band «La Stéphanie».

Vendredi 23 avril à 19h30, souper de gala et spectacle avec l'humoriste Docteur Silac. Réservations sur www.association-musicale-ne-sb.ch ou au N° 079 621 80 47.

Samedi 24 avril dès 14 heures, cortège et concert des sociétés.

Le malade imaginaire

La troupe de théâtre Héliogade présentera du 22 avril au 9 mai au Théâtre de la Poudrière, une comédie parmi les plus connues de Molière «Le malade imaginaire.»

Fondée en 2000, la troupe Héliogade est issue d'une équipe de comédiens amateurs, composée d'élèves sortant de l'Ecole de théâtre amateur du Centre culturel neuchâtelois. Le metteur en scène, Olivier Nicolas a mis en scène une vingtaine de pièces avec des compagnies amateurs et professionnelles, dont, entre autres «Les joyeuses commères de Windsor» et «L'homme qui attendait l'homme qui a inventé l'homme», avec Héliogade.

Théâtre de la Poudrière, quai Ph-Godet 22, du 22 avril au 9 mai (jeudi, vendredi et samedi à 20h30, dimanche à 17 heures). Réservations: tél. 032 724 65 19.

La Ville avance sereinement dans l'élaboration du programme des festivités du Millénaire

40 projets et un cube

Le Bureau du Millénaire a récemment présenté ses intentions quant à la programmation des festivités qui auront lieu en 2011. Par la même occasion, le directeur du Centre d'Art de Neuchâtel (CAN) Arthur de Pury a évoqué «Abstract Protest», l'un des quelque 40 projets présélectionnés par la Direction de la culture, l'Association du Millénaire et le Bureau exécutif.

L'appel à projets lancé en fin d'année passée par le Bureau du Millénaire a remporté un vif succès. Pas moins de 110 projets ont été déposés dans les délais. Quarante d'entre eux ont été présélectionnés pour faire partie du programme des festivités. Christophe Valley, chef de projet, propose de découvrir la ville de Neuchâtel selon sept regards différents.

Mille ans, ça se fête!

Les visiteurs attendus pour les célébrations du Millénaire auront la possibilité d'appréhender différents thèmes. Les projets seront répartis en sept catégories: la population, l'économie, la politique, la culture, la religion, l'urbanisme et enfin la fête. Ce 7^e regard permettra de mettre en lumière la diversité des acteurs cultu-



Gregor Schneider a montré son cube à Hambourg sans rencontrer le moindre problème.

• Photo: sp

rels, sportifs et économiques présents à Neuchâtel.

Le cube de Gregor Schneider

L'un des projets présélectionnés a déjà fait couler beaucoup d'encre. Il s'agit d'une exposition proposée par le CAN dont fait partie une œuvre du plasticien allemand Gregor Schneider intitulée «Cube». Ce projet comprend outre une exposition collective d'art contemporain, une publication ainsi qu'un cycle de conférences.

Durant l'exposition, différents artistes suisses et étrangers viendront discuter de leurs créations. Inspirée du carré noir de Kazimir Malevitch et reprenant les dimensions de la Kaaba, le «Cube» de Schneider doit susciter la réflexion sur l'identité. Cette œuvre permettra de créer un dialogue interculturel en référence au débat entre iconodules et iconoclastes. Le Conseil communal s'est déclaré séduit par le projet du CAN qu'il cautionne totalement. (ak)

Chronique culturelle



Parallélépipède

Le cube de Schneider n'est pas un cube mais un parallélépipède de 12x13x15 mètres. La Kaaba (10x12x15) n'est pas un cube ni un objet d'art. La sculpture contemporaine de l'artiste allemand ne représente pas à elle seule le projet du CAN et encore moins le Millénaire de Neuchâtel. Le CAN n'est pas la Ville et la peur n'est jamais bonne conseillère. En revanche, la Réforme a vidé la Collégiale de ses œuvres et l'art islamique est abstrait et aniconique comme la Kaaba est vide parce qu'il ne peut y avoir d'objet d'adoration pour le croyant. Le carré noir sur fond blanc de Malevitch est fondateur de l'art contemporain. L'une des fonctions de l'art consiste à créer un espace sociétal qui permette d'aborder des sujets sensibles (dixit le CAN). Et dans une cité millénaire, le peuple doit avoir acquis suffisamment de sagesse et de courage pour affronter ses peurs et instaurer le dialogue avec autrui culturellement et religieusement différent. Sinon, il y a de quoi désespérer et point n'est besoin de fêter!

Patrice Neuenschwander



PROMOTION!

Les deux ouvrages

25.-

au lieu de 36.-

Archibald Quartier

Un admirateur de la nature

Archibald Quartier devint, après des études en sciences naturelles, inspecteur de la chasse et de la pêche du canton de Neuchâtel, poste qu'il occupa durant 35 ans. C'est à ce titre qu'il constitua des réserves naturelles et sauvegarda des biotopes. Il fit également un travail considérable en sa qualité de conservateur du musée d'Histoire naturelle dont il assuma le déménagement du Collège latin à l'Ecole des Terreaux-Nord. Les 170 articles dus à sa plume étincelante parus entre 1977 et 1996 dans le Bulletin officiel de la Ville de Neuchâtel sont réunis dans ce livre.

188 pages, format 14,8 cm x 21 cm

Adolphe Ischer

Suivez le guide!

Adolphe Ischer fut d'abord instituteur, puis après l'obtention d'une licence et d'un doctorat ès sciences, fut nommé directeur des études à l'Ecole normale, puis inspecteur des études.

Parallèlement à ses activités professionnelles, il consacra une bonne partie de sa vie à donner des conférences dans le but de partager son amour de la nature avec les écoliers, les étudiants, les membres du Club jurassien ou ceux du Centre d'éducation ouvrière, qu'il guidait à la découverte des curiosités de notre canton. Il fut aussi rédacteur du Rameau de Sapin et membre de la Société neuchâteloise des sciences naturelles. Ses 127 articles publiés pendant une dizaine d'années dans le Bulletin officiel jusqu'en 1986 sont groupés dans ce livre.

179 pages, format 14,8 cm x 21 cm



Bulletin de commande

à envoyer aux Editions H. Messeiller SA, case postale 95, 2006 Neuchâtel

..... ex. de l'ouvrage «Un admirateur de la nature» d'Archibald Quartier au prix de Fr. 18.-.

..... ex. de l'ouvrage «Suivez le guide!» de Adolphe Ischer au prix de Fr. 18.-.

..... **ex. des deux ouvrages au prix promotionnel de 25.- au lieu de 36.-**

(TVA 2,4% incl.), frais de port et d'emballage en sus.

Nom et prénom: _____

Rue et N°: _____

NP et localité: _____

Téléphone: _____

Date: _____

Signature: _____


Biodiversité Neuchâtel 2010

Quel est donc cet insecte ?

Depuis le 1^{er} janvier les biologistes du Muséum, du Jardin botanique et du Centre suisse de cartographie de la faune se sont attelés à l'inventaire de la biodiversité en milieu urbain. En trois mois et demi, plus de 300 espèces ont été identifiées, mais il en reste plusieurs milliers à découvrir !

Les initiateurs du projet font appel à la population pour réaliser ce recensement. Deux formes d'aide sont possibles ; la première sous forme de photographies accompagnées d'une petite fiche d'inventaire téléchargeable sur le site Internet www.museum-neuchatel.ch, la seconde en amenant directement un spécimen au musée pour la faune et au Jardin botanique s'il s'agit d'une plante. Notez que des journées de détermination ouvertes au public sont prévues. La prochaine sur le thème de la « petite faune des maisons et des jardins » aura lieu au Muséum le mercredi 21 avril à partir de 14 heures. Si vous souhaitez faire identifier un insecte, une araignée, un cloporte ou un mille-pattes, munissez-vous d'un petit bocal et amenez votre trouvaille aux entomologistes. Ceux-ci tenteront de nommer l'espèce et répondront volontiers à vos questions.

La même activité est prévue pour la « flore des maisons et des jardins » au



Osmia sp. (insecte hyménoptère). • Photo: Blaise Mulhauser

Jardin botanique les mercredis 12 mai et 9 juin de 14 à 16 heures. Les botanistes vous demandent toutefois de ne pas cueillir les orchidées, les plantes à bulbe et les fougères. Dans ces cas-là l'appareil de photo remplace avantageusement la cueillette et si votre espèce est nouvelle pour l'inventaire, vous aurez peut-être la chance de voir votre image s'afficher sur le mur de la

salle du Muséum consacrée à la biodiversité de Neuchâtel. Plus de 200 clichés y sont déjà présentés pour les mois de janvier, février et mars.

Les enfants aussi participent

Durant le mois de mai, les élèves des écoles secondaires transmettront un questionnaire aux propriétaires de jardin afin de compléter les informa-

tions sur plusieurs espèces communes mais qui sont peu observées à Neuchâtel : le hérisson, le coquelicot, l'orvet, etc. Nous vous demandons donc de réserver un bon accueil aux enfants qui participent avec plaisir à cette grande aventure scientifique.

Blaise Mulhauser
Muséum d'histoire naturelle de Neuchâtel



La Ville jeune

Groupe Jeunes et nature, PRO NATURA Neuchâtel, samedi 24 avril après-midi jusqu'à dimanche 25 avril dans la matinée, sortie « Soirée sous les étoiles » avec nuitée dans une cabane. Rendez-vous à 16 heures à la gare des Hauts-Geneveys.

Renseignements et inscriptions : <http://www.pronatura.ch/ne/> (rubrique jeunesse) ou par tél. 078 855 98 04.

Case à chocs (quai Ph.-Godet 20), vendredi 16 avril à 20h30 (portes à 20h), Live chez toi tour, soirée organisée par Dog Bones Promotion : Café Bertrand (rock, manosque), Subsonic, (rock, Nantes) Deag Dog Café (rock, Lausanne), A Virtual Friend (rock électronique, Neuchâtel). Prélocation Petzi : Fr. 22.-. (Fr. 25.- sur place). Samedi 17 avril à 22h (portes à 21h), soirée organisée par Boris Kouglopff & les filles du calvaire : Anti-pop consor-

tium (Big Dada) (USA), Black Cracker (USA), Oy (Creaked records, CH) Reverse Engineering (Jarring effects, CH). Prélocation Petzi : Fr. 25.-. www.case-a-chocs.ch



La Ville sportive

Piscines du Nid-du-Crô
Lundi-vendredi 8h-22h, samedi 8h-21h, dimanche 9h-20h. Tél. 032 722 62 22.

Football corporatif Terrain des Charmettes
Mercredi 14 avril, 18h45, FEN fête de l'Uni-Bar 21, groupe B.
A 20h15, Casa d'Italia-EM-Microelectron, groupe A.
Lundi 19 avril, 18h45, New Look/C. Italiano-La Gondola, groupe A.

Mardi 20 avril, 20h15, Metalor-FEN fête de l'Uni, groupe B.

Football

Vendredi 16 avril, nouveau terrain synthétique Pierre-à-Bot, 20h, Helvetia-Espagnol, vétérans.
Samedi 17 avril, nouveau terrain synthétique Pierre-à-Bot, 9h, Serrières E2-Fleurier, juniors E.
A 9h, Serrières E3-Fleurier, juniors E.
A 10h30, Serrières D2-Boudry, juniors D.
A 12h30, Serrières C1-Chaux-de-Fonds, juniors C.
A 15h, Serrières I-FC Geneva, 2^e ligue inter.

A 17h30, Serrières II-Chaux-de-Fonds, 2^e ligue.

Samedi 17 avril, stade de la Maladière, 14h30, Xamax-BSC Young Boys, finale de la coupe M18.

A 17h45, Xamax-Bellinzona, ASL. Dimanche 18 avril, nouveau terrain synthétique Pierre-à-Bot, 10h, Helvetia-Les Bois, 4^e ligue.

A 13h, ASI Audax-Fontainemelon, 3^e ligue.

A 15h30, ASI Serrières-Stade Lausanne, inters B.

Dimanche 18 avril, stade de la Maladière, 14h, Xamax M21-Perly-Certoux, 2^e ligue inter.

Hockey sur gazon

Dimanche 18 avril, ancien terrain synthétique Pierre-à-Bot, 12h, Neuchâtel HC-Servette Genève, juniors.

A 15h, Neuchâtel HC-Servette Genève, LNA.





Le Conseil général se prononcera lundi sur un crédit destiné à réhabiliter un ensemble de bâtiments sur le versant sud du château

Lifting pour de vieux murs

Dans le cadre de l'entretien du patrimoine bâti communal, le Conseil général se prononcera lundi prochain sur deux rapports de l'exécutif en relation avec l'énergie. Le premier concerne une demande de crédit relative à la sixième étape du programme « Neuchâtel cité de l'énergie » (voir édition du 10 mars 2010). Le second concerne une demande de crédit pour l'assainissement des enveloppes des bâtiments propriété de la Ville sis rue de la Collégiale 2, 4, 6, 8 et 10 et rue du Château 18 et 20. Ce crédit de 1,5 million permettra de répondre aux normes actuelles en matière d'économie d'énergie tout en redorant l'image de cet îlot représentatif du patrimoine historique de la ville.

Situés sur le versant sud de la colline du château, les immeubles en question datent du XVI^e siècle. Le recensement architectural de la commune leur a attribué la note 0 qui garantit la qualité de ces bâtiments et leur confère une valeur historique et architecturale remarquable. Cet ensemble constitue l'un des derniers témoins de la typologie médiévale de la cité.

Assainissement des toitures

Actuellement, les bâtiments en question présentent plusieurs problèmes. La couverture existante ne garantit plus l'évacuation des eaux jusqu'au pied du bâtiment. L'étanchéité laisse à désirer. Les travaux comprendront

ainsi la démolition et l'évacuation de toutes les couches qui composent la couverture. Quant aux façades, elles seront assainies en collaboration avec l'Office de la protection des monuments et sites. Les fenêtres peu étanches à l'air seront remplacées par des verres isolants. Des travaux d'entretien ou de réinstallation seront également entrepris pour les volets.

Remplacement des chaudières

Le Service de l'énergie et de l'environnement a informé que certaines installations ne respectaient pas les limites fixées par l'Ordonnance sur la protection de l'air. Actuellement, les bâtiments en question comptent six chaudières à gaz produisant l'énergie nécessaire pour l'ensemble des locaux.

Elles seront remplacées par une seule production de chaleur permettant ainsi d'économiser 5000 francs de coûts d'entretien. L'ensemble des travaux se déroulera en plusieurs étapes avec une pause en 2011, année du Millénaire de la cité. Conformément à la planification des investissements, ils seront effectués jusqu'à fin 2013. Pour des questions de température et de conditions météorologiques, les travaux auront lieu durant la période estivale.

En terme d'énergie, la réfection de l'ensemble de ces immeubles permettra une réduction de 24% des besoins de chauffage. Ces économies permettront également de réduire les émissions de CO₂ d'une quantité de 10 tonnes par an. Ce projet d'assainissement s'inscrit dans une démarche de développement

durable tout en contribuant à la réhabilitation du patrimoine de la cité.

Subventions à l'assainissement

Le caractère ancien des bâtiments concernés permettra de compter sur deux types de subventions. D'une part, la protection de ces immeubles donne la possibilité d'obtenir une subvention de l'Office cantonal de la protection des monuments et sites pour les travaux d'assainissement des façades, des couvertures et des fenêtres. En cours de traitement, les demandes auprès du Conseil d'Etat permettront de définir le montant exact de la subvention. La Ville espère obtenir 150'000 francs. D'autre part, les travaux d'assainissement pourront être subventionnés par le « Programme Bâtiments », lancé par les Cantons et la Confédération pour encourager l'assainissement énergétique. Le montant attendu s'élève à 38'000 francs. Le budget de la planification des dépenses d'investissement prévoit une somme de 1,5 million de francs pour l'assainissement de l'enveloppe des bâtiments, répartie à hauteur de 500'000 francs pour les années 2010 à 2012. Les subventions, non planifiées, allégeront encore la facture. (ak)



Augmentation des loyers

Les travaux envisagés pour les bâtiments de la rue de la Collégiale 2, 4, 6, 8 et 10 ainsi que pour ceux de la rue du Château 18 et 20 entraîneront une plus-value partielle. Seuls les fenêtres, les volets, l'installation de chauffage et l'isolation des toitures peuvent être considérés comme apportant une plus-value, c'est-à-dire une prestation supplémentaire du bailleur aux locataires. Le pourcentage de l'augmentation possible à

reporter sur les loyers est évalué à 13,76%. A ce stade, ce pourcentage ne peut être que global et estimatif. De nouveaux calculs seront réalisés à la fin des travaux. L'augmentation des loyers sera partiellement compensée par un confort accru et une diminution des charges courantes pour les locataires, notamment des frais de chauffage, dont les montants ne sont actuellement pas précisément calculables.

La Ville prévoit différents travaux destinés à l'entretien du domaine public et du réseau d'eau.



Deux crédits concernant l'entretien du domaine public

Crédits pour

Le Conseil général se prononcera également lundi sur deux rapports du Conseil communal. Le premier concerne une demande de crédit relative au programme d'entretien du domaine public pour 2010-2013 et se monte à près de 8 millions de francs. Le second porte sur une demande de crédit de 3,4 millions destinée au renouvellement du réseau de distribution d'eau pour 2010-2011.

Dans un esprit de coordination entre les différentes interventions prévues sur le domaine public, la planification des travaux proposée pour le renouvellement du réseau d'eau tient compte des besoins ainsi que des actions des autres services et de Viteos pour l'électricité, le gaz et l'entretien de l'éclairage public. Les crédits demandés par les deux rapports respectent la planification financière 2010-2013.



Les immeubles de la rue de la Collégiale subiront des travaux d'assainissement visant à économiser de l'énergie.

domaine public et le réseau de distribution d'eau également au menu du Conseil général

r l'entretien du domaine public

Entretien du domaine public

L'exécutif sollicite un montant de près de 8 millions de francs destiné à l'entretien du domaine public pour les années 2010-2013. La Ville mettra en place plusieurs chantiers visant à assurer le maintien de conditions d'utilisation sûres pour et par le public. Tout chantier est soumis à des règles et des normes environnementales strictes. Dans l'idéal, les équipements devraient être complètement renouvelés tous les 50 ans. Ce renouvellement consiste notamment à traiter les routes et les trottoirs. Le manque de moyens ne permet pas un tel renouvellement. Il s'agit alors d'entreprendre des interventions visant à éviter une dégradation trop rapide de ces infrastructures. Dans cette optique, le Conseil communal propose un programme d'intervention sur le domaine public. Pour ce faire, la Ville prévoit d'investir près de 2 millions de francs par an pour 2010-2013 afin de réaliser ces

travaux. Certaines actions peuvent bénéficier de subventions cantonales pour une moyenne de 200'000 francs par an.

Remplacement de conduites d'eau

La Ville prévoit d'investir près de 3,4 millions de francs pour le renouvellement des équipements du réseau d'eau. L'exécutif présente un programme d'intervention pour les années 2010-2011. La gestion des réseaux et des installations a été confiée par mandat à Viteos. La société procède à l'entretien du réseau de l'eau pour les trois villes. Neuchâtel dispose actuellement d'un réseau de conduites de distribution de 199 kilomètres. Pour déterminer les éléments à renouveler, il est important de tenir compte des matériaux constituant les différentes conduites. Pour maintenir l'infrastructure, il faudrait dans l'idéal investir 1,04% de la valeur à neuf du réseau, ce qui correspond à 1,6 million

de francs. Pour le renouvellement de l'infrastructure, l'exécutif sollicite un montant de 3'350'000 francs, à raison de 1'650'000 francs pour 2010 et 1'700'000 francs pour 2011. Le Conseil communal prévoit encore une somme de 440'000 francs pour la réfection du réservoir de Chaumont.

Information à la population

Un chantier provoque toujours des désagréments. Il est toutefois impératif d'entretenir le domaine ainsi que ses infrastructures. Dans cet esprit, la Ville de Neuchâtel a mis en place différents moyens de communication en collaboration avec Viteos. Des séances d'information seront régulièrement organisées de même qu'une communication médiatique. La planification de l'ensemble des chantiers figure sur www.2000neu.ch. Des informations détaillées sur chaque chantier en cours sont également disponibles sur ce site. (ak)

Donation au Musée d'ethnographie

Witold Grünbaum (1921-2007) et feu son épouse Fridel Grünbaum ont réuni leur vie durant une collection importante de sculptures et de peintures contemporaines ainsi que des objets d'art africain. La passion humaniste du couple se concrétisa par la création en 1996 de la «Fondation Fridel et Witold Grünbaum pour la connaissance des cultures et des savoirs humains». Celle-ci a décidé de donner au Musée d'ethnographie 625 pièces issues de sa collection qui compte plusieurs ensembles d'objets privilégiés par le collectionneur tels que des statuettes des Yoruba du Nigéria sculptées à l'effigie d'un jumeau mort. La collection compte également quelques éléments isolés parmi lesquels se trouvent trois lithographies et une statuette de Suzanne Wenger. Cette donation enrichira considérablement les fonds du Musée pour autant que le Conseil général l'accepte.



Le Conseil communal a récemment félicité les personnes promues en 2010 au sein du Corps de police

Assermentations à la Ville

Le Conseil communal in corpore a récemment conduit la cérémonie d'assermentation du personnel de la Ville. Il a pris acte du serment de 12 personnes engagées au Corps de police, au Service des parcs et promenades, au Service d'incendie et de secours (SIS) et également à la Protection civile. Durant la cérémonie, l'exécutif a également félicité les personnes promues en 2010 au sein du Corps de police.

Douze membres du personnel communal ont prêté serment en présence de l'exécutif et du chancelier de la Ville. Quinze membres du Corps de police de la Ville ont également été promus au début de cette année. Ils ont reçu les félicitations de Pascal Sandoz, directeur de la sécurité. Quelques morceaux joués par le «Quatuor Odyssée» sont venus agrémente la cérémonie.

Contact avec la population

Daniel Leuba, promu au grade de caporal au sein du Corps de police et Angelica Avella, membre de la police de secteur, fraîchement assermentée, répondent à quelques questions.

En quoi consistent vos rôles respectifs ?

D.L.: Je remplis plusieurs tâches. La surveillance du trafic constitue la plus grande partie de mon travail.



Thierry Guillod, employé au Service des parcs et promenades, a prêté serment devant la présidente de la Ville.

A.A.: Je fais partie de la police de proximité. Mon rôle consiste à aller vers les gens s'ils rencontrent des problèmes. Je me dois de trouver des solutions de manière à répondre au mieux à leurs besoins. Les gens sont souvent surpris que l'on vienne vers eux. Ils ont une autre image de la police.

Pourquoi avoir choisi le métier de policier ?

D.L.: Initialement, il fallait endosser trois rôles différents: policier,

pompiers et ambulancier. Cette diversité m'a beaucoup plu. Ce que j'apprécie le plus dans mon travail, c'est le contact avec les gens. J'adore discuter avec eux.

A.A.: Ce qui me plaît dans ce métier, c'est la manière d'être et également le contact avec les gens.

Que pensez-vous apporter à la population neuchâteloise ?

D.L.: Je pense que la police apporte de l'aide, des conseils et parfois des réprimandes aux citoyens.

A.A.: J'apporte mon aide à la population de manière à ce qu'elle trouve des solutions à d'éventuels problèmes. (ak)



Millésime 2010

Assermentés

Pour le Corps de police: Angelica Avella, Séverine Sandoz, Christophe Gaschen, Stéphane Probst et Patrice Staehli. Pour les Parcs et promenades: Thierry Guillod. Pour le SIS: Ana Fernandes, Biagio Baratta, Claude-Alain Jacot, Damien Bersier et Julien Mosimann. Pour la Protection civile: Denis Benassi.

Promotions

A la distinction d'appointé: Chantal Corminbœuf, Brigitte Raess, Fred Vils et Claude Voisin. Au grade de caporal: Philippe Monnier, Daniel Leuba, Jacky Gérard, Silvia Favre et Lucie Gomez. Au grade de sergent: Christian Rapillard. Au grade de sergent-major: Denis Maraldi et Emmanuel Testaz. Au grade d'adjudant: Bernard Chassot et Pierre Hobi. Au grade de lieutenant: Yves Sauvain.



Le Conseil communal abandonne son projet d'immeuble d'habitation à la rue Edmond-de-Reynier

Densification du Vieux-Châtel

Le 29 juin 2009, le Conseil général autorisait le Conseil communal à octroyer un droit de superficie sur des terrains situés à la rue Edmond-de-Reynier dans le but de construire un immeuble d'habitation comprenant 34 appartements ainsi qu'un parking. Suite à de nombreuses complications, il apparaît que le projet initial ne pourra pas être réalisé sans d'importantes modifications. Dans ce contexte, le Conseil communal abandonne le projet dans sa forme actuelle tout en réaffirmant sa volonté de voir se construire des logements sur les surfaces en question.

L'exécutif souhaite toujours densifier le secteur tout en redéfinissant des objectifs en termes de programme, de développement durable et de protection du patrimoine. Dans cette optique, il réunira les acteurs concernés pour rechercher un consensus. Les habitants ont d'ailleurs déjà été informés directement de ces nouvelles orientations lors d'une séance publique.

Faisabilité du projet

La réalisation du projet initial dépendait notamment de l'acquisition d'une parcelle privée. L'opération n'ayant pas pu se concrétiser, le projet

ne pourra pas se réaliser en l'état actuel de la situation. Les relations de copropriété concernant une parcelle voisine utilisée pour la desserte des terrains entravent également la poursuite des réflexions concernant les aménagements de la partie sud. Dans ces conditions, le projet initial ne peut être réalisé sans d'importantes modifications. L'arrêt du Conseil général du 29 juin peut dès lors être considéré comme caduc.

Collaboration avec l'Université

La Direction de l'environnement a décidé d'entamer une collaboration avec l'Université de Neuchâtel, dans le

cadre du module « Environnement urbain 2009-2010 » de la formation continue en écologie et sciences de l'environnement. Les étudiants se pencheront sur le quartier du Vieux-Châtel à travers la thématique « quartiers durables ». Cette collaboration vise à ouvrir certaines pistes de réflexion utiles à la définition des nouveaux objectifs d'aménagement. Les potentialités du quartier seront ainsi mieux prises en compte en vue d'initier une nouvelle dynamique afin de réaliser des logements respectueux des principes du développement durable. (ak)

A propos...



A la hauteur

La mesure, encore une, est plus ou moins bien accueillie. C'est selon. La Police multiplie les opérations de prévention routière et les parents s'adaptent, faute d'alternatives. Mais au fait, de quoi s'agit-il? Dès le 1^{er} avril écoulé, les jeunes personnes de moins de 150 cm doivent désormais être sanglées dans le véhicule, mais aussi rehaussées sur un siège testé et approuvé. Il faut aussi s'attacher pour comprendre les normes de sécurité prévues par l'accord de l'ONU, dans la version 03, règle numéro 44 de la CEE-ONU... Des brochures sont heureusement diffusées à large échelle, mais dont la vulgarisation reste incertaine. Ne devrait-on pas, dans la foulée, prévoir des dispositifs sécuritaires et particuliers pour protéger nos aînés, tout aussi exposés? On pourra ainsi continuer de rouler confortablement sur l'autoroute de la vie, protégé par la ceinture de sécurité de nos certitudes et rassuré par l'airbag de la routine. Bonne route!

Rémy Voirol

La Ville officielle

Parlement de la Ville

Nominations et demandes de crédit

Les membres du Conseil général sont convoqués en séance ordinaire lundi 19 avril 2010, à 19h30 à l'Hôtel de Ville. L'ordre du jour est le suivant:

Nominations

10-114

Nomination d'un membre au sein du Conseil intercommunal du Syndicat de l'Anneau d'athlétisme (SIAAN), en remplacement de M. Raymond Maridor (soc), démissionnaire.

10-115

Nomination d'un membre au sein de la Commission des naturalisations et des agrégations, en remplacement de M. Raymond Maridor (soc), démissionnaire.

10-116

Nomination d'un membre au sein de la Commission des ports et rives, en remplacement de M. Raymond Maridor (soc), démissionnaire.

Rapports du Conseil communal

10-006

Rapport du Conseil communal, concernant une demande de crédit relative au renouvellement de conduites du réseau de distribution de l'eau – programme 2010-2011.

10-008

Rapport du Conseil communal, concernant une demande de crédit pour l'assainissement des enveloppes des bâtiments de la rue de la Collégiale 2,4,8 et 10, ainsi que ceux de la rue du Château 18 et 20.

10-007

Rapport du Conseil communal, concernant une demande de crédit relative au programme d'entretien du domaine public 2010-2013.

10-003

Rapport du Conseil communal, concernant une sixième demande de crédit relative aux actions à entreprendre dans le cadre de Neuchâtel Cité de l'énergie.

10-009

Rapport du Conseil communal, concernant la donation à la Ville de Neuchâtel de la collection Grünbaum.

Autres objets

10-301

Motion du groupe socialiste, par M. Thomas Facchinetti et consorts, intitulée «Valoriser davantage nos infrastructures scolaires communales en faveur du tissu associatif local».

10-601

Interpellation du groupe socialiste par M^{me} Hélène Perrin et consorts, concernant les jours d'ouverture de la Bibliothèque publique et universitaire.

10-602

Interpellation du groupe PLR par M. Jean-Charles Authier et consorts, sur la (non-) utilisation des cuisines de l'institut La Salle.

10-501

Postulat du groupe PLR par M^{me} Amélie Blohm Guéissaz et consorts, intitulé «Un Maillon indispensable doit être fiable».

10-603

Interpellation du groupe PLR par M. Alexandre Brodard et consorts, intitulée «Nouvel arrêt de bus aux Fahys: y a-t-il un pilote dans le trolley?».

10-604

Interpellation du groupe PopVertsSol, par M. Yves Froidevaux et consorts, intitulée «Projet d'aménagement de la place Numa-Droz – un projet d'avenir!».

10-302

Motion du groupe UDC, par M^{me} Maria Angela Guyot et consorts, intitulée «Pour une transmission rapide de l'information au Conseil général».

Neuchâtel, le 29 mars 2010.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

La présidente, Françoise Jeanneret **Le chancelier, Rémy Voirol**

Les rapports relatifs aux objets de l'ordre du jour peuvent être obtenus gratuitement à la Chancellerie communale et sont également disponibles sur le site internet www.neuchatelville.ch

Conseil général

Arrêté

proclamant élue membre du Conseil général Madame Khadija Clisson (Du 7 avril 2010)

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE NEUCHÂTEL

Considérant qu'il y a lieu de repourvoir un siège devenu vacant au Conseil général, par suite de la démission de M. Raymond Maridor;

Vu le résultat de l'élection du Conseil général, du 27 avril 2008;

Vu la loi sur les Communes, du 21 décembre 1964;

Vu la loi sur les droits politiques, du 17 octobre 1984,

arrête:

Article premier. – M^{me} Khadija Clisson, cinquième suppléante de la liste socialiste, à laquelle appartient le siège devenu vacant, est proclamé élue membre du Conseil général avec effet au 7 avril 2010.

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié dans le journal officiel Vivre la ville; il en sera délivré un exemplaire à M^{me} Khadija Clisson.

Neuchâtel, le 7 avril 2010.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

La présidente, Françoise Jeanneret **Le chancelier, Rémy Voirol**

Foire d'antiquités et de la brocante

La traditionnelle foire d'antiquités et de la brocante de Neuchâtel aura lieu sur la place du Port, sous chapiteau

vendredi 16 avril de 10 à 20h30
samedi 17 avril de 10 à 20 heures
dimanche 18 avril de 10 à 18 heures

Une soixantaine d'antiquaires et de brocanteurs provenant de diverses régions du pays présenteront un vaste éventail d'objets rares et anciens dans les domaines de l'horlogerie, toiles de maîtres, bijouterie, mobilier et porcelaines. Trois musées de la région de Sainte-Croix, capitale mondiale de la boîte à musique, présenteront quelques-uns de leurs automates.

Rappel

Opération « Coup de balai »

Dans le cadre de l'opération «Coup de balai», organisée par le Service de la voirie, la population est invitée à participer au nettoyage de la forêt de Chaumont

samedi 8 mai de 8 heures à 11h30
suivi d'une collation jusqu'à 13h30.

Aux habitant-es de Pierre-à-Bot

Vous souhaitez proposer ou organiser une activité dans votre quartier? Venez à la prochaine rencontre du groupe Anim'Action

lundi 19 avril à 19h45
à la salle des loisirs, Acacias 1

Renseignements: tél. 032 717 74 63
ou www.neuchatelville.ch/animation

La chronique musicale de...

Contes poilus



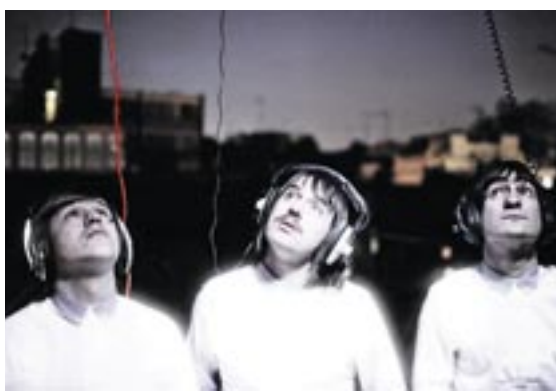
Mathieu Neuenschwander

Le 4 juin prochain, The Rambling Wheels vont allumer la grande scène de Festi'neuch. Belle ascension en quelques années pour un groupe neuchâtelois qui s'exporte et vend des caisses de son nouvel album: Furry Tales.

Il est clair que du chemin a été parcouru depuis les débuts des «roues branlantes» en 2002. Le futur trio se constitue au départ de quatre jeunes neuchâtelois à la blague facile et à la ligne de conduite claire: rock'n'roll. Fuzzy O'Bron, Rafenbacker, Mr Jonfox et Papayoo Kustolovic, la canine effilée et le cheveu long et lustré, passent l'année 2003 à mettre au point un premier maxi dans leur local: «Invasion Begins». En 2004, le groupe va enchaîner une série impressionnante de concerts qui vont notamment les mener du côté de la Case à chocs, au Fri-Son de Fribourg ainsi qu'au Festival Rock Oz'Arènes à Avenches.

Après cette jolie expérience dans les pattes, les boys enchaînent avec la mise en boîte d'un premier album. Ce disque éponyme sort en mai 2005. Quelques dizaines de concerts plus tard, les Wheels vont revenir avec un nouveau maxi: No Fortune for the wheels. Quelque chose a changé! Le son est plus dense, le riff plus hirsute et le carrosse a perdu une roue en chemin.

On aurait pu penser que The Rambling Wheels diminuerait la puissance en devenant un trio. Il n'en est rien! Au contraire, la formation se ramassant sur elle-même se met à gagner en efficacité. En 2008, les Wheels participent au tremplin: Mycoke music soundcheck. Les Neuchâtelois vont emporter le morceau devant la fine fleur de la musique helvétique. Les gagnants décrochent un séjour d'une semaine à Londres, comprenant l'enregistrement d'un titre dans un studio avec un produc-



teur de renom, les conseils avisés d'une entreprise de communication et un concert dans un club en vue de la city.

Des images et des souvenirs plein la tête, les Rambling Wheels reviennent à Neuchâtel avec un nouvel album à terminer. C'est «Furry Tales» qui verra le jour en 2009. Orné d'un félin sans poil, la galette entre dans les charts dès la première semaine de sa sortie. Les singles «Love is Twisted and Strange» et «Wild» tournent sur les radios partout en Suisse. Le mot n'est pas galvaudé: c'est un succès! Et c'est une tournée helvétique qui s'ensuit. Cette série de concerts aura pour apothéose la grande scène de Festi'neuch, le 4 juin prochain. Il paraîtrait même que les Wheels ont déjà prévu d'entrer à nouveau en studio cet automne. C'est moi ou les roues du triporteur ne sont plus si branlantes que ça?

Maintenez le cap moussaillons, vous tenez le bon bout!

M. N.

A travers l'histoire



Le port a toujours été un lieu apprécié par les baigneurs. Dès 1799, les bains Varnod construits à l'est du Bassin offrent un accès au lac à ses clients. Mais en 1842, un groupe de particuliers construit sur le môle oriental du port une petite baraque en bois pour l'usage des nageurs. Une fois les travaux du nouveau port achevés en 1890, un nouvel établissement est ouvert à l'angle de la jetée et du quai des Alpes (devenu quai Léopold-Robert). Formant un fer à cheval, abrité des vagues par le môle, les bains du port sont réservés aux hommes. Ils sont démolis en mai 1956 pour laisser la place à l'hôtel Beaulac. (Carte postale, 1904, Musée d'art et d'histoire de Neuchâtel) Vincent Callet Molin.



Enquêtes publiques

Demande de Monsieur Roland Michaud, architecte à Lausanne, d'un permis de construire pour la transformation d'une surface commerciale et la suppression d'une arcade 2, Grand-Rue, article 14043 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte de Monsieur Jacques Gans. Les plans peuvent être consultés du 26 mars au 10 mai 2010, délai d'opposition.

Demande de Monsieur Pierre Studer, architecte à Neuchâtel (Bureau d'architecture Pierre Studer SA), d'un permis de construire pour la construction d'un immeuble d'habitation avec garage collectif 9, chemin des Valangines, article 9671 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte de Madame Anne-Geneviève Gacond. Les plans peuvent être consultés du 26 mars au 10 mai 2010, délai d'opposition.

Demande de Monsieur Laurent Maye, architecte à Cortaillod (Bureau Etienne Maye SA), d'un permis de construire pour l'agrandissement d'un garage existant 10, rue de Combaborel, article 7429 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte de Monsieur Jérôme Haag. Les plans peuvent être consultés du 9 avril au 11 mai 2010, délai d'opposition.

Demande de Monsieur Marcel Longhi, architecte à Neuchâtel (Atelier 85), d'un permis de construire pour la construction d'un ascenseur extérieur 5, rue G.-A.-Matile, article 13005 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte de Monsieur Jean-François Bühler. Les plans peuvent être consultés du 9 avril au 11 mai 2010, délai d'opposition.

Demande de Laurent Castella, architecte à Neuchâtel, d'un permis de construire pour le remplacement d'un ascenseur et l'aménagement de deux appartements dans les combles de l'immeuble 2, rue J.-L.-Pourtalès, article 2219 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte de la Société Caramimo SA. Les plans peuvent être consultés du 9 avril au 11 mai 2010, délai d'opposition.

Demande de Monsieur Christopher Pannett, architecte à Berne (Pannett & Locher Architectes Sàrl), d'un permis de construire pour la création d'ouvertures en façades et l'installation d'un ascenseur dans l'immeuble 13, rue des Saars, article 4402 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte de Madame Béatrice Bamberger. Les plans peuvent être consultés du 9 avril au 11 mai 2010, délai d'opposition.

La Ville officielle



La Ville honore ses sportifs



Les Autorités de la Ville de Neuchâtel ont récompensé récemment les sportifs méritants neuchâtelois de l'année 2009.

Mérites d'honneur: (athlètes): Maurizio et Jade Mandorino (rock), **(dirigeant):** Jo Gutknecht (volley), **(entraîneur):** Philipp Schütz (volley).

Mérites «coup de cœur»: Marie Nansoz, Cédric Bürgi et Benjamin Stocco (trottinette).

Arts martiaux: Frédéric Lévy, Céline Pfister. **Aviron:** Robin Luthi, Jean-Michel Luthi, **Ball trap:** Nassim Khayrallah. **Basketball:** MM. Ponta & Buchs, présidents (élite filles). **Boccia:** Salvatore Picci, Pascal Castellani, Walter Semenzi, Antonio Scarcella. **Gymnastique rythmique:** Chloé Mandorino, Sonia Deutschmann, Lucie Donzé, Stéphanie Musy, Eléa Zimmerli, Mégane Pianaro. **Haltérophilie:** Myriam Aitkins, Geneviève Alt, Jean Bertolotti, Jimi De Luca, Agostino Trevisan, René Ulrich, Corinne Flückiger. **Karaté:** Tristan Kaufmann, Jonas Martin, Ronny Schafroth, Jessica Cargill, Fanny Clavier, Floriana Stanca, Helen Maeder, Kosovare Sadiku, Pape Ndiaye, Shquiprim Salihu, Philippe Baumann, Fabrizio Gelsomino, Ewan Golfier, Sascha Schafroth, Benoît Schmidlin. **Natation:** Christian Schneider, Adrien Perez, Matthias Vauthier, Carine Rognon, Duncan Jacot-Descombes, Allegra Schaer, Aurélien Sunier, Jean-François Rochat, Sherra Buoso, Océane Buoso, François Messer, Sven Erni, Jérémy Barfuss, Daniel Schoenberg, Yul Munger. **Rock'n roll acrobatique:** Jade Mandorino, Maurizio Mandorino, Elody Bastos, Maxime Jeannerat, Marion Fiorucci, Bastien Leuba. **Tir à l'arc:** Avio Garavaldi. **Volleyball:** Laetitia Portmann, Cindy Wigger, Patricia Schauss, Mélanie Rossier, Patricia Wuermis, Sara Schuepbach, Sarah Rohrer, Sidonie Glannaz, Crystal Matich, Taylor Reineke, Ophélie Jeanneret, Philipp Schütz.



Vente d'immeubles

La Ville de Neuchâtel met en vente, à **Chaumont, Chemin du Signal 28**, au plus offrant, le bien-fonds 7516 du cadastre de Neuchâtel, parcelle bâtie de 2'095 m². Le bâtiment de 1'195 m³, d'une surface de 138 m², comprend 2 appartements de 4 pièces et dépendances. Il est destiné à des familles.

La parcelle est vendue non libre de bail.

La valeur de l'assurance incendie est de 780'000 francs.

La valeur fixée par l'expert est de 575'000 francs.

La Ville de Neuchâtel met en vente à **Chaumont, chemin du Signal 31**, au plus offrant, le bien-fonds 15571 du cadastre de Neuchâtel, parcelle de 1387 m². Ce terrain ne sera en aucun cas cédé à moins de 133'000 francs.

La vente est subordonnée à l'octroi du permis de construire.

Les offres sont à adresser à la Ville de Neuchâtel, Direction de l'environnement, faubourg du Lac 3, 2000 Neuchâtel.



Echos

■ Mardi 6 avril, le Conseil communal a été représenté par M. Alain Ribaux, directeur du développement économique, au 135^e congrès des sociétés historiques et scientifiques.

■ Le Conseil communal a adressé ses vœux et félicitations à M^{me} et M. Maria et Emo de Marco-Maggi, à l'occasion du 50^e anniversaire de leur mariage, à M^{mes} et MM. Edmée et Jean-François Dell'Acqua-Rohrer, Anna et Leonhard Kolly-Allenbach, à l'occasion du 55^e anniversaire de leurs mariages et à M^{me} et M. Suzanne et Pierre Vermot-Perrin, à l'occasion du 65^e anniversaire de leur mariage.

■ Le Conseil communal a récemment adressé ses félicitations et ses vœux à M. Gottfried Käser, à l'occasion de son entrée dans sa 103^e année.



Enquêtes publiques (suite)

Demande de la Compagnie des Transports publics du littoral neuchâtelois d'un permis de construire pour la construction d'un cabanon et l'aménagement d'une place de pique-nique 26, chemin de la Tour, article 10607 du cadastre de Neuchâtel à Chaumont. Les plans peuvent être consultés du 9 avril au 11 mai 2010, délai d'opposition.

Demande de Monsieur Antonio Marcantonio, architecte à Morat (Bureau d'architecture Marcantonio architectes), d'un permis de construire pour la création d'un établissement public (sandwicherie) 19, rue du Seyon (entrée rue des Moulins), article 864 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte de Monsieur Fidel Gonzales Cortez. Les plans peuvent être consultés du 16 avril au 17 mai 2010, délai d'opposition.

Seuls les délais, indications et données publiés dans la Feuille Officielle cantonale font foi.

Les dossiers soumis à l'enquête publique peuvent être consultés au Service des permis de construire, fbg du Lac 3, 2^e étage.

Les oppositions éventuelles doivent être adressées au Conseil communal, sous forme écrite et motivée.

Service des permis de construire



Programme cinéma pour la semaine du 14 au 20 avril

APOLLO 1 032 710 10 33

GREEN ZONE
1^{er} semaine. 14 ans sug. 14 ans.
VF me au ma 18h, 20h30, ve/sa 23h.
Acteurs: Matt Damon, Amy Ray.
De Paul Greengrass.

APOLLO 1 032 710 10 33

NANNY McPHEE ET LE BIG BANG
2^e semaine. 7 ans sug. 7 ans.
VF me au ma 15h.
Acteurs: Emma Thompson, Maggie Gyllenhaal.
De Susanna White.

APOLLO 2 032 710 10 33

SHUTTER ISLAND
7^e semaine. 14 ans sug. 16 ans.
VF me au ma 20h15, ve/sa 23h.
Acteurs: Leonardo Di Caprio, Mark Ruffalo,
Sir Ben Kingsley.
De Martin Scorsese. Derniers jours.

APOLLO 2 032 710 10 33

ALICE AU PAYS DES MERVEILLES
5^e semaine. 7 ans sug. 10 ans.
VF me au ma 15h, 17h45.
Acteurs: Johnny Depp, Helena Bonham Carter,
Anne Hathaway.
De Tim Burton. Digital 3D.

APOLLO 3 032 710 10 33

REMEMBER ME
2^e semaine. 10 ans sug. 14 ans.
VF me au ma 15h15, 20h15.
Acteurs: Robert Pattinson, Emilie De Ravin,
Pierce Brosnan.
De Allen Coulter. Derniers jours.

APOLLO 3 032 710 10 33

COMPLICES
3^e semaine. 16 ans sug. 16 ans.
VF me au ma 18h15.
Acteurs: Emmanuelle Devos, Gilbert Malki,
Cyril Descours.
De Frédéric Mermoud. Derniers jours.

APOLLO 3 032 710 10 33

THÉRAPIE DE COUPLES
6^e semaine. 10 ans sug. 14 ans.
VF ve/sa 22h45.
Acteurs: Vince Vaughn, Jason Bateman, Jean Reno.
De Peter Billingsley. Dernières séances.

ARCADES 032 710 10 44

LE CHOC DES TITANS
2^e semaine. 12 ans sug. 12 ans.
VF me au ma 18h, 20h30, ve/sa 23h.
Acteurs: Liam Neeson.
De Louis Leterrier. Digital 3D.

ARCADES 032 710 10 44

COMMENT DRESSER VOTRE DRAGON
4^e semaine. Pour tous sug. 7 ans.
VF me au di 13h30, me au ma 15h45.
De Peter Hastings. Digital 3D.

BIO 032 710 10 55

L'ARNACŒUR
5^e semaine. 10 ans sug. 12 ans.
VF me au lu 20h30. Acteurs: Vanessa Paradis,
Romain Duris, François Damiens.
De Pascal Chaumeil. Derniers jours.

BIO 032 710 10 55

PIZZA BETHLEHEM
1^{er} semaine. 16 ans sug. 16 ans.
VO s-t fr. me au ma 16h, 18h30.
Acteurs: Natasa Milankovic, Daria Pallandrani.
De Bruno Moll.

REX 032 710 10 77

LE CHASSEUR DE PRIMES
1^{er} semaine. 7 ans sug. 10 ans.
VF me au ma 15h, 20h15, ve/sa 22h45.
Acteurs: Gerard Butler, Jennifer Aniston.
De Andrew Tennant.

REX 032 710 10 77

FLEUR DU DÉSERT
4^e semaine. 12 ans sug. 14 ans.
VF me au ma 17h30.
Acteurs: Liya Kebede, Sally Hawkins,
Timothy Spall.
De Sherry Hormann. Derniers jours.

STUDIO 032 710 10 88

**LES AVENTURES EXTRAORDINAIRES
D'ADÈLE BLANC-SEC**
1^{er} semaine. 7 ans sug. 10 ans.
VF me au ma 15h15, 18h, 20h30, ve/sa 23h.
Acteurs: Louise Bourgoin, Mathieu Amalric,
Jean-Paul Rouve.
De Luc Besson.



Agenda pratique

Services
d'urgence

Police: 117.

Service du feu: 118.

Urgences santé

et ambulance: 144.

Hôpital Pourtalès et Maternité

N° principal: tél. 032 713 30 00.

Urgences adultes: tél. 032 713 33 00.

Urgences pédiatriques: hotline
24h/24, 365 j/365, tél. 032 713 38 48.

Hôpital de la Providence:

tél. 032 720 30 30.

Viteos SA – électricité, eau, gaz (en
dehors des heures d'ouverture des
bureaux), tél. 032 717 83 00.

Associations de quartiers

Pierre-à-Bot-Acacias, M^{me} Anne Pelle-
rin-Comte, présidente, Denis de Rou-
gemont 4, tél. 032 725 51 34,
aqpab@net2000.ch – www.aqpab.chLa Roche de l'Ermitage, M. Jean-
Claude Aerni, président, ch. des Sour-
ces 3, 2022 Bevaix, tél. 032 724 29 70,
quartier@aqre.ch.Serrières (ASLS), M. Remo Paris, Beau-
regard 20, tél. 032 730 35 68,
repatt@aol.comSerrières (Cité-Suchard), M. Nelson
Pereira, Cité-Suchard 22, tél. 032 731
58 75, nelson.pereira@cite-suchard.ch
– www.cite-suchard.chSerrières (AQSB), M. Evan Rohr, pré-
sident, Chemin-Vieux 14, tél. 032 751
71 57, info@aqsb.ch – www.aqsb.ch

Pharmacie d'office

La pharmacie de la Gare est ouverte
tous les jours jusqu'à 20h30. Après
20h30, le numéro du service d'urgence
144 communique les coordonnées du
pharmacien de garde atteignable pour
les ordonnances urgentes soumises à la
taxe de nuit.NOMAD
maintien à domicile

Centre NOMAD Neuchâtel et environs

7 jours/7, prestations de soins (LAMa)
et d'aide aux activités de la vie quoti-
dienne, collaboration avec les partenai-
res favorisant le maintien à domicile.
Demande de prestations et d'informa-
tions: passage M.-de-Meuron 6, Neu-
châtel, tél. 032 886 85 00, jours ouvra-
bles de 7h30 à 12h et 13h30 à 17h30.

Permanence dentaire

En cas d'absence du médecin traitant
ou du dentiste, composer le N° 144.

Les services religieux

Paroisse réformée évangélique

Cultes des samedi 17 et
dimanche 18 avril

Sud:

Collégiale: di à 10h, culte avec sainte
cène.Temple du Bas: di à 10h15, culte médi-
tatif. Jeudi à 10h, méditation, salle du
refuge.

Nord:

Valangines: di à 9h30, culte avec sainte
cène.

Est:

La Coudre: sa 17 à 18h, culte avec
sainte cène.Chaumont: di à 11h15, culte avec
sainte cène.

Ouest:

Serrières: di à 10h15, culte avec sainte
cène. Me 21 à 18h45, C21, culte pour
les jeunes suivi d'un repas.

Pourtalès: di à 10h, culte ou messe.

Deutschsprachige reformierte Kirch-
gemeinde: 18. April 10 Uhr, Gottes-
dienst im salle paroissiale in Couvet.

Églises catholiques romaines

Notre-Dame: sa à 17h, messe en portu-
gais. Di à 10h et 18h, messes.Serrières, église Saint-Marc: sa à
17h30, messe. Di à 10h15, messe en ita-
lien.Vauseyon, église Saint-Nicolas: di à
10h30 messe.La Coudre, chapelle Saint-Norbert: sa
à 18h, messe. Di à 17h, messe en latin.Chapelle de la Providence: sa à 16h,
messe en croate.Hôpital Pourtalès, chapelle 6^e étage:
di à 10h, célébration dominicale
(aumônerie protestante 1^{er} et 3^e di) et
catholique (2^e et 4^e di).

Église catholique chrétienne

Église St-Jean-Baptiste (rue Emer-de-
Vattel): di à 9h45, messe à La Chaux-de-
Fonds. Ma 20 à 19h30, bible à la carte.

Impressum

Editeur:

Ville de Neuchâtel, Conseil communal

Direction:

Rémy Voirol, chancelier

Rédaction:

Patrice Neuenschwander, journaliste
Anne Kybourg, journaliste stagiaire

Illustration:

Stefano Iori, photographe

Secrétariat:

Eliane Petermann, secrétaire de rédaction

Contact:

• Téléphone: 032 717 77 09
• Télécopie: 032 717 77 10
• E-mail: bulletinofficiel@ne.ch

Internet:

www.neuchatelville.ch

Mise en page:

Cathy Ecabert

Impression:

Imprimerie H. Messeiller S.A., Neuchâtel

Tirage:

22'000 exemplaires



L'instantané de Stefano Iori...



... serres de la Ville de Neuchâtel à Cernier



**Aux riverains de la ligne
Berne – Marin**

Avis de travaux durant la nuit

**Travaux de meulage
des aiguillages**

Sur le tronçon Berne – Marin

les nuits

**du ma/me 20/21 jusqu'au
ve/sa 23/24 avril 2010
entre 20 heures et 6 heures.**

En raison du trafic ferroviaire durant la journée, les travaux ne peuvent se faire que pendant les heures creuses de la nuit. Les machines et les moyens d'alarme nécessaires à la sécurité du personnel émettent des bruits perceptibles. Nous ferons cependant tout notre possible afin de limiter ceux-ci au strict minimum. Les moteurs diesel utilisés sont en majorité dotés de filtres à particules.

La BLS SA prie les riverains de la ligne de bien vouloir l'excuser pour les nuisances occasionnées et les remercie de leur compréhension.

BLS SA

Infrastructure installations
District de la voie Mittelland



L'adjutant Pierre Hobi pose un regard positif sur l'application de la 3^e étape du plan de stationnement

Se garer à Neuchâtel reste bon marché

De nouvelles mesures ont récemment été mises en place dans le cadre de la 3^e étape du plan de stationnement votée par le Conseil général en date du 30 juin 2008. Les parkings des Piscines, de Panespo et du Port du Nid-du-Crô sont désormais payants. Un parking P+R a été mis en place aux piscines dans le but d'inciter les pendulaires à prendre les transports publics. Des zones bleues supplémentaires ont également vu le jour à Serrières et dans le secteur Bachelin. Pierre Hobi, adjutant à la Police de la Ville, explique comment ces nouvelles mesures ont été introduites auprès de la population neuchâteloise.

Concrètement, quels sont les objectifs de cette troisième étape du plan de stationnement ?

Celle-ci présente trois grands objectifs principaux. Le premier consiste à permettre à notre ville de demeurer attractive pour ses habitants. Cet objectif se traduit par la création de zones bleues à Serrières ainsi que par l'extension des zones bleues dans le secteur Bachelin. Le second objectif doit permettre de maintenir l'attrait de notre ville pour ses visiteurs et les clients des commerces avec la mise en place de parkings payants au centre-ville. Cette mesure vise à éradiquer les voitures ventouses du centre. Le dernier objectif a pour but d'inciter les pendulaires à s'orienter vers le transfert modal. La création du parking P+R des piscines s'inscrit pleinement dans cette intention.



Comment s'est déroulée la récente mise en place des parkings payants et du P+R des piscines ?

Avant de mettre cette mesure en place, nous avons informé la population par le biais d'affiches, par notre site et par la presse. Durant la semaine qui a suivi la mise en place des



Cette carte donne la possibilité à son détenteur de se parquer gratuitement au parking P+R des piscines.

parkings payants, nous avons mis plusieurs collaboratrices et collaborateurs à disposition des clients dans le but de les renseigner sur le nouveau fonctionnement des parkings. Nous avons également rencontré quelques problèmes techniques au niveau des caisses. Ce problème de jeunesse des installations est réglé.

Comment est-il possible d'obtenir un sésame pour le P+R des piscines ?

Il est nécessaire de remplir trois conditions. La personne intéressée doit être domiciliée en dehors de la commune de Neuchâtel. Elle doit être en possession d'un abonnement général CFF ou d'un abonnement onde verte couvrant deux zones, dont au moins une située sur la commune.

Cette personne doit également travailler sur le territoire communal. La demande d'une carte pour le parking P+R des piscines peut se faire par internet sur www.policeneuchatel.ch, par courrier à l'adresse Police de Neuchâtel, Faubourg de l'Hôpital 6, 2000 Neuchâtel ou sur place à cette même adresse. Il est également possible de se renseigner par téléphone, au 032 722 22 22 ou par fax, au 032 722 22 29.

Pour recevoir leur sésame, les personnes intéressées doivent remplir un formulaire accompagné de trois documents attestant qu'elles remplissent les conditions nécessaires. Il s'agit du permis de domicile, de l'abonnement général CFF ou onde verte deux zones et d'une attestation de l'employeur.

Actuellement, quels tarifs sont en vigueur pour les places de parc du territoire communal ?

La 3^e étape du plan de stationnement a permis d'introduire la gratuité de 12h00 à 13h30 pour les parkings des Piscines, du Port du Nid-du-Crô, de Panespo et des Jeunes-Rives. Les 30 premières minutes de stationnement gratuites sont également entrées en vigueur pour ces parkings ainsi que pour toutes les places d'une durée supérieure à 30 minutes.

« Les hôtels et les visiteurs peuvent obtenir des vignettes de stationnement. »

Ainsi, une personne qui se gare au parking de Panespo à 11h30 et repart avant 13h30 ne paie pas. Il faut rajouter un franc par heure de parcage supplémentaire. Il convient également de signaler une particularité technique concernant les horodateurs. Si une personne souhaite faire des courses en ville par exemple, il lui faudra mettre 10 centimes dans la machine pour attester de son heure d'arrivée. A partir de cet instant, la personne en question aura 36 minutes pour faire ses courses.

Quels changements ont eu lieu au niveau des zones bleues ?

Pour cette année, l'application concrète de la troisième étape du plan de stationnement est de créer la zone 11 à Serrières, d'incorporer les immeubles de la rue de l'Ecluse dans les zones 1 et 4 et l'extension de la

zone 7 dans le secteur Bachelin. Le marquage des zones bleues n'est pas encore terminé. Par la suite, d'autres travaux pourraient être entrepris selon la clause du besoin. Comme pour le parking P+R, il est possible d'obtenir des vignettes zones bleues et zone piétonne pour les résidents, les entreprises ainsi que les pendulaires dynamiques. Les hôtels ainsi que les visiteurs peuvent également obtenir des vignettes de stationnement. Des autorisations d'accès à la zone piétonne peuvent être délivrées en cas de travaux, de déchargement de matériel, de soins, etc. Les formulaires de demandes et les conditions d'octroi sont disponibles sur www.policeneuchatel.ch.

Quel regard posez-vous sur le stationnement à Neuchâtel en comparaison avec d'autres villes de Suisse romande ?

Le stationnement en ville de Neuchâtel est nettement moins cher qu'ailleurs. Nous pratiquons des tarifs moins élevés que des villes comme Lausanne, Berne ou même Bienne. La troisième étape du plan de stationnement



est un tout. Nous avons fixé des priorités en mettant en place des parkings payants, un parking P+R ainsi que des zones bleues supplémentaires. Sans l'un de ces trois éléments, le plan de stationnement ne serait pas cohérent. Le fait de devoir payer un parking qui était auparavant gratuit peut être difficile à faire passer auprès de la population qui est touchée de près par ce plan de stationnement. Il est donc nécessaire que les Neuchâtelois et les usagers de toutes provenances puissent comprendre les buts liés à la politique de stationnement appliquée dans notre ville, ceci dans sa globalité.

Anne Kybourg